



Devant la recrudescence des cas de COVID-19 dans le monde et compte tenu de l'apparition de variants, les autorités de l'Etat en Polynésie française ont pris la décision de temporairement fermer les frontières aux voyageurs incluant les touristes de toute provenance. Seront autorisés à voyager en Polynésie française, toutes personnes pouvant justifier d'un motif impérieux (santé, professionnel, familial).

De plus, afin de renforcer d'avantage la protection de la population Polynésienne, une quarantaine de 10 jours est obligatoire sur Tahiti pour toute personne arrivant en Polynésie française.

Vous faites partie de ces quelques personnes autorisées à se rendre en Polynésie française, merci de bien vouloir respecter toutes les conditions sanitaires mises en place pour la protection de notre territoire et de notre population.

Mauru'uru

Vous êtes placé en quarantaine afin de prévenir le risque d'introduction de la COVID (variants) en Polynésie.

Il s'agit d'une stricte quarantaine qui interdit tous contacts avec l'extérieur, notamment avec les membres de votre famille si vous êtes hébergés à domicile, et avec les autres passagers si vous êtes hébergés en site dédié.

En cas d'apparition du moindre symptôme pouvant faire évoquer une infection à la Covid, ou au moindre doute, vous devez contacter votre médecin.

Si vous êtes hébergé en centre dédié et que vous n'avez pas de médecin, vous devez alerter l'intendant de l'hôtel dans lequel vous séjournez. Vous serez rapidement contacté par un professionnel de santé.

- Hôtel Pearl Beach : Manutahi : 89687579 ou Jean François : 89501427
- Hôtel Intercontinental : Thomas : 87701107
- Hôtel Royal Tahitien : Jean-Luc : 87256589
- Hôtel Puunui : Tatiana 87301115 ou Kealani 87336619

Un numéro de téléphone est également à votre disposition si vous avez des obligations de soins durant votre quarantaine

- Coordination Covid : 87291902

Pour tout autre sujet :

- Plate-forme Covid : 40455000

En cas d'urgence :

- SMUR : 15

Une équipe de psychologues est également à votre disposition :

- 87289125



1^{er} test à J4

Un kit d'auto-prélèvement vous a été remis à votre arrivée. Vous devez réaliser le prélèvement vous-même le 4^{ème} jour de votre quarantaine et faire déposer les écouvillons au centre de santé le plus proche de chez vous ou les remettre à l'intendant si vous êtes en site dédié.

Ce premier test ne vous exonère en aucun cas de la quarantaine et du test au 8^{ème} jour. Vous n'aurez pas connaissance du résultat de ce premier test, vous ne serez informé que s'il est positif.

Second test à J8

Au 8^{ème} jour de votre quarantaine, vous devrez vous rendre à l'Institut Louis Malardé à Papeete (tel 40 41 64 65) pour y effectuer un prélèvement naso-pharyngé (dépistage Covid). Si vous êtes hébergés en centre dédié, le prélèvement se fera sur votre lieu d'hébergement par une équipe de l'ILM.

Vous pourrez avoir accès à vos résultats.

Vous êtes autorisé à sortir de quarantaine le **onzième jour si votre test est négatif et si vous ne présentez aucun symptôme de la Covid**. Aucune démarche particulière n'est nécessaire, et il n'est pas délivré d'attestation de fin de quarantaine.

Si votre test est positif, vous serez immédiatement contacté par le BVS et informé de la marche à suivre.

En cas de symptômes

Si apparaissent des symptômes avant la fin de votre quarantaine, le BVS, informé de votre situation, dépêchera une équipe mobile (ILM) sur votre lieu de quarantaine pour effectuer un prélèvement naso-pharyngé (dépistage Covid).

Merci de votre collaboration.

Plateforme Covid 19 – 04/03/2021